



Service de l'édilité
Constructions

PUBLICATION
BULLETIN OFFICIEL

Enquête publique

Edition n° 11 du 13 mars 2020

L'administration communale de Nendaz soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire présentées par :

- Panaimmob CBS pour la construction d'une habitation en résidence principale avec une route d'accès au lieu-dit Aproz, plan 171 MC, parcelle 20100 propriété de Chevrier Marc et Chevrier Inès et parcelle 20147 propriété de Clerc-Chevrier Agnès, coord. 2'590'420/1'117'046, zone des centres villageois et H30.
- M. Alain Bourban pour la réfection de la toiture existante et la pose d'une fenêtre de toit, au lieu-dit Rochettaz/Beuson, plan 47 MC, parcelle 4905 (cadastre actuel folio 31, parcelles 187-188) propriété du requérant, coord. 2'591'246 / 1'114'495, zone centres villageois H80.
- M. Christian Métrailler pour la pose d'une pompe à chaleur air-eau au lieu-dit Saclentse, plan 81 MC, parcelle 8211 (cadastre actuel folio 87, parcelle 331) propriété du requérant, coord. 2'590'805 / 1'113'881, zone H10.
- Mme Tatjana Udry et M. Jean-Yves Fournier pour la modification des façades et pose d'une isolation périphérique au lieu-dit la Poya/Sornard, plan 27 MC, parcelle 2597 propriété des requérants, coord. 2'589'805 / 1'115'305, zone H30.
- M. Régis Ambert pour le remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure air-eau. au lieu-dit Le Ouâ/Haute-Nendaz, plan 21 MC, parcelle 1891 propriété du requérant et Ambert Sophie, coord. 2'589'122 / 1'115'194, zone H30.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans au bureau communal pendant les heures d'ouverture.

Les observations et oppositions éventuelles, dûment motivées, seront adressées à l'administration communale, par écrit, en deux exemplaires dans un délai de 30 jours dès la présente publication.

Basse-Nendaz, le 13 mars 2020

L'Administration communale